



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des affaires institutionnelles,
des naturalisations et de l'état civil SAINEC
Amt für institutionelle Angelegenheiten, Einbürgerungen
und Zivilstandswesen IAEZA

Office de l'état civil du canton de Fribourg
Zivilstandsamt des Kantons Freiburg

Formulaire pour l'ouverture d'une procédure préparatoire de mariage dont les deux fiancés sont suisses

Les conditions suivantes sont-elles remplies ?

- Les deux fiancé-e-s sont de nationalité suisse
- Au moins l'un ou l'une des fiancé-e-s est domicilié-e dans le canton de Fribourg
- Les deux fiancé-e-s sont âgé-e-s de plus de 18 ans
- Les fiancé-e-s ne sont pas déjà marié-e-s ou lié-e-s par un partenariat enregistré
- Les fiancé-e-s n'ont pas de lien de parenté direct

Document obligatoire à joindre au formulaire :

- Une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) pour chacun des fiancé-e-s. *(Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.)* Les originaux seront présentés lors du rendez-vous.

Selon la transaction ou les circonstances concrètes, la production d'autres documents est réservée.

Dossier complet* à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante

Office de l'état civil du
canton de Fribourg
Rue de l'Abbé-Bovet 14
Case postale 215
1701 Fribourg

**Formulaire (5 pages) + documents requis. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.*

Demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage ou commande d'un certificat de capacité matrimoniale

La demande de préparation du mariage ou d'établissement d'un certificat de capacité matrimoniale peut être déposée par les fiancés ensemble, en utilisant le même formulaire ou séparément, chacun sur un formulaire distinct. Le mariage est préparé ou le certificat de capacité matrimoniale est établi, au choix, par l'office de l'état civil de l'un des domiciles des fiancés. Si les fiancés ne résident pas en Suisse, l'office d'état civil en Suisse qui doit célébrer le mariage est compétent pour la préparation du mariage. Si les fiancés sont domiciliés à l'étranger, l'office de l'état civil de l'un des lieux d'origine des fiancés en Suisse est compétent, au choix, pour établir le certificat de capacité matrimoniale. Sur demande, la représentation suisse compétente reçoit la demande et la transmet à l'office de l'état civil compétent en Suisse.

Personne 1

Nom de famille		Nom de célibataire	
Prénom(s)		Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Religion (chiffre, selon bas de page 1)
Etat civil actuel depuis :			
<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> autre :			
Mariage dissous par : <input type="checkbox"/> décès <input type="checkbox"/> jugement (divorce/annulation/déclaration d'absence)			
Partenariat dissous par : <input type="checkbox"/> décès <input type="checkbox"/> jugement (dissolution judiciaire/annulation/déclaration d'absence)			
Lieu(x) d'origine (citoyen[ne] suisse)		Nationalité(s) (ressortissant étranger)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)		Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile actuel (commune et adresse exacte)		Téléphone (mobile) et courriel	
Nom de famille après le mariage		Domicile après le mariage	

Personne 2

Nom de famille		Nom de célibataire	
Prénom(s)		Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Religion (chiffre, selon bas de page 1)
Etat civil actuel depuis :			
<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> autre :			
Mariage dissous par : <input type="checkbox"/> décès <input type="checkbox"/> jugement (divorce/annulation/déclaration absence)			
Partenariat dissous par : <input type="checkbox"/> décès <input type="checkbox"/> jugement (dissolution judiciaire/annulation/déclaration absence)			
Lieu(x) d'origine (citoyen[ne] suisse)		Nationalité (ressortissant[e] étranger ou étrangère)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)		Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile actuel (commune et adresse exacte)		Téléphone (mobile) et courriel	
Nom de famille après le mariage		Domicile après le mariage	

1) prière d'indiquer ci-dessus le chiffre correspondant (à but statistique) : 1 protestante – 2 catholique romaine – 3 catholique chrétienne – 4 autre religion chrétienne – 5 israélite – 6 islamique – 7 autre religion – 8 sans confession – 9 indication inconnue

Renseignement sur les enfants

Nom (de famille) choisi pour les *futurs* enfants :

Nous renonçons à déterminer le nom de famille des futurs enfants.

Motivation

Nom selon le droit étranger :

Nous n'avons pas d'enfant en commun

Nous avons le ou les enfant-s **commun-s** suivant-s :

Nom de famille de l'enfant avant le mariage des parents	Prénom(s)	Date de naissance	Domicile actuel

Nom de famille de l'enfant après le mariage des parents	Prénom(s)	Date de naissance	Domicile actuel

Le lien de filiation avec le ou les parent-s qui n'a ou n'ont pas donné naissance à l'enfant a été établi par :

reconnaissance déclaration judiciaire adoption autre raison:

Mariage

Le mariage aura probablement lieu à l'office de l'état civil du domicile de la Personne 1 / Personne 2 ;

ou à un autre office de l'état civil : ou à l'étranger :

Nous avons besoin d'un **certificat de capacité matrimoniale** pour notre mariage à l'étranger.

Important

Nous prenons note qu'un mariage à l'étranger devra être annoncé à la représentation suisse compétente immédiatement après sa célébration.

Nous nous engageons à fournir tous les documents nécessaires et prenons note du fait que les documents étrangers peuvent être soumis à une vérification d'authenticité payante.

Lieu et date Signature Personne 1	Lieu et date Signature Personne 2
--	--

Remarque

Informez-vous suffisamment tôt auprès de l'office d'état civil compétent ou de la représentation suisse à l'étranger sur **les documents requis**. La demande d'autres documents ainsi que la vérification payante de leur authenticité demeurent réservées. Les documents qui ne sont pas rédigés dans une langue officielle suisse doivent en règle générale être **traduits**. Chaque personne doit présenter **une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)** et un justificatif de domicile lors de la présentation personnelle dans le cadre de la procédure de préparation du mariage et de la célébration du mariage

Une date de mariage est déjà préservée auprès de l'état civil ?

Oui (merci de nous indiquer les informations ci-dessous) :

Date du mariage prévue :

Heure du mariage :

Lieu du mariage :

Votre numéro de dossier :

Non, nous souhaitons, dans la mesure du possible, nous marier : (Cochez ce qui convient, un seul choix possible et sous réserve de disponibilité)

Lieu souhaité	Période souhaitée
<input type="checkbox"/> salle l'Atelier, place Notre Dame 16, 1700 Fribourg	
<input type="checkbox"/> salle de l'Abbé-Bovet, rue de l'Abbé-Bovet 14, 1700 Fribourg	
<input type="checkbox"/> salle des Chevaliers, chemin du Donjon 1, 1470 Estavayer-le-Lac	
<input type="checkbox"/> salle St-Luc, rue du Château 180b, 1680 Romont	
<input type="checkbox"/> salle des réceptions du Château de Bulle, le Château, 1630 Bulle	
<input type="checkbox"/> salle St-Germain, rue du Château, 1663 Gruyères	
<input type="checkbox"/> salle du Château, chemin du Château 11, 1618 Châtel-Saint-Denis	
<input type="checkbox"/> salle du Château, Schlossgasse 1, 3280 Murten	
<input type="checkbox"/> salle du musée Singinois, Kirschweg 2, 1712 Tafers	
<input type="checkbox"/> salle de l'état civil, Schwarzseestrasse 5, 1712 Tafers	
<input type="checkbox"/> salle Bildungs- & Gesundheitszentrum, Schwarzseestrasse 158, 1716 Schwarzsee	
<input type="checkbox"/> Dans un autre canton (merci de nous indiquer les informations ci-dessous si connues) : Date du mariage prévue: Lieu du mariage : (Cette option doit être confirmée au préalable par le canton concerné. L'état civil du canton de Fribourg n'est pas compétent pour traiter une demande en dehors de son territoire)	
<input type="checkbox"/> À l'étranger (merci de nous indiquer les informations ci-dessous si connues) : Date du mariage prévue: Pays où le mariage est prévu : (Cette option doit être confirmée au préalable par l'autorité concernée. L'état civil du canton de Fribourg n'est pas compétent pour traiter une demande en dehors de son territoire)	
<input type="checkbox"/> Directement après la clôture de la procédure préparatoire, dans une salle de réunion d'un office de l'état civil. (Cela consiste en un acte juridique bref, sans allocution festive. Vous devrez vous présenter avec deux témoins majeurs et capables de discernement. Les invités ne sont pas admis).	

Informations complémentaires :

L'officière ou l'officier de l'état civil se chargera de prendre contact avec vous pour vous communiquer la date du rendez-vous pour la procédure préparatoire de mariage ainsi que celle de la célébration en fonction des disponibilités du calendrier. *(La confirmation définitive de la date de mariage n'interviendra qu'à la clôture de votre procédure préparatoire de mariage au sens des art. 67 et 68 de l'Ordonnance sur l'état civil).*

Conformément à l'article 100 du code civil suisse, la célébration du mariage peut avoir lieu au plus tard 3 mois après la clôture de la procédure préparatoire de mariage.

Les autorités de l'état civil ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des engagements pris par les fiancés à l'égard de tierces personnes avant toute confirmation de la date souhaitée par l'officière ou l'officier.

Les frais et les émoluments liés à la procédure devront être réglés à l'état civil, au moyen d'une carte bancaire, de TWINT ou en liquide, au moment des formalités.

Lieu et date,

Signature fiancé-e 1

Lieu et date,

Signature fiancé-e 2